

Burundi : le président de PARCEM condamné à 5 ans de prison

@rib News, 24/07/2012 â€“ Source XinhuaLa Cour anticorruption du Burundi a prononc  mardi une peine d'emprisonnement de cinq ans et une amende de 500.000 Fbu (environ 345 dollars) contre Faustin Ndikumana, pr sident et repr sentant l gal de l'ONG Parole et Action pour le R veil des Consciences et l'Evolution des Mentalit s (PARCEM). L'ONG a aussi  t  condamn e   payer une amende de 10 millions de Fbu (pr s de 6 897 dollars).Faustin Ndikumana est poursuivi par le ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Pascal Barandagiye, pour avoir accus  son minist re de corruption lors des recrutements. Le pr sident de PARCEM a  t  emprisonn  pendant deux semaines en f vrier dernier.